

MONTIGNY AUX AMOGNES

BULLETIN MUNICIPAL N° 48

EDITORIAL

L'été est là et chacune et chacun d'entre nous aspirent à un repos bien mérité.

Pour l'équipe municipale, c'est le moment de faire le point sur deux projets importants pour notre commune, qui devraient se concrétiser en cette fin d'année et au cours de l'année 2016.

Tout d'abord, l'aménagement de locaux périscolaires au premier étage du bâtiment où se situent les classes de l'école. Ce projet nous permettra d'accueillir les élèves fréquentant le Regroupement Pédagogique des Amognes dans de meilleures conditions et de développer, en lien avec le centre socioculturel des Amognes, des activités pour les enfants le mercredi après-midi.

Ensuite, la restauration de notre église pour laquelle nous avons lancé une souscription avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et dont la première tranche doit nous permettre de consolider l'édifice et de rénover le chœur.

Ces deux projets étant à ce jour sur les « rails », nous allons étudier l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales en divers endroits de notre commune où vous nous avez alertés, en sachant que, face à des épisodes pluvieux de plus en plus violents et intenses, tout aménagement a ses limites.

Avant de conclure, je vous informe que l'équipe municipale souhaite vous convier dans le courant de l'automne à une réunion publique pour échanger sur nos projets et aborder vos préoccupations dans un esprit courtois et constructif.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Christian PERCEAU
Maire de Montigny aux Amognes

SOMMAIRE

* Location / vente

* Déchets – tri

* La restauration de l'église a commencé

* Bulletin de souscription

* Informations municipales et générales

* Vie associative

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

UNE MAISON INDIVIDUELLE APPARTENANT A LA COMMUNE

EST DISPONIBLE A LA LOCATION
A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

T3 – SURFACE HABITABLE : 60 m²

Rez de chaussée : 1 cuisine – 1 séjour – 1 buanderie – 1 WC

Etage : 2 chambres – 1 salle de bain

Chauffage Electrique / Petit espace vert annexé

LOYER : 360 euros

Pour tout renseignement, contacter la mairie au 03.86.58.62.43.

TERRAINS COMMUNAUX CONSTRUCTIBLES A VENDRE

**LA COMMUNE PROPOSE A LA VENTE DEUX TERRAINS A BÂTIR
DE SURFACE 895 m² et 1 103 m².**

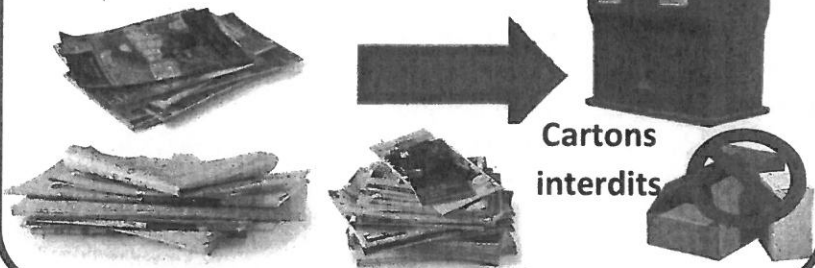
**CES TERRAINS SITUES DANS LE BOURG A PROXIMITE DE LA
MAIRIE SERONT VIABILISES (électricité, eau, téléphone,
assainissement)**

PRIX : 25€ HT le m².

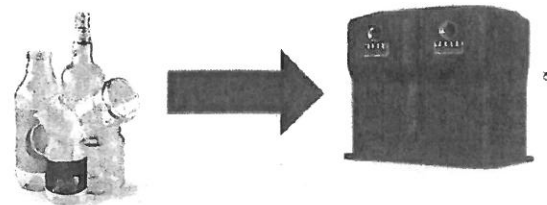
Pour tout renseignement, contacter la mairie au 03.86.58.62.43.

DECHETS - TRI

Tous les papiers



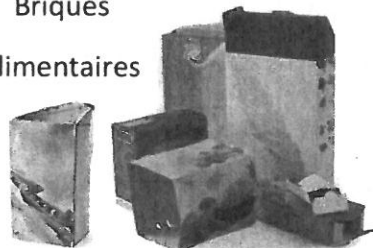
Emballages en verre



Briques alimentaires



Bouteilles en plastique

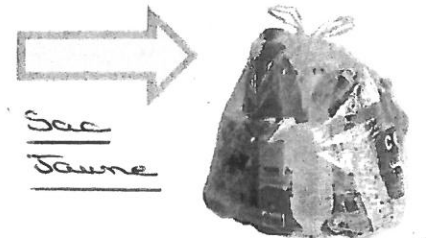


Cartonnettes

Emballages en métal

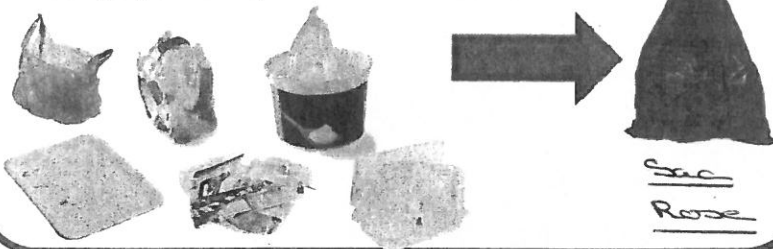


Emballages à recycler

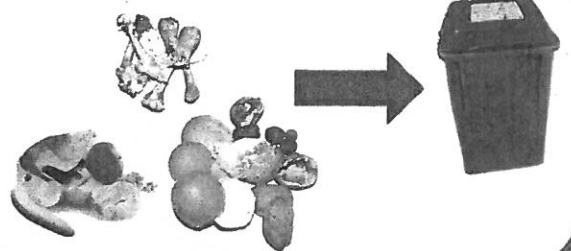


Ordures ménagères

Plastique, couches, litières d'animaux...



Restes de repas



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

- du 1/5 au 30/09 : - lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 18h00
- samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h30

- du 1/10 au 30/04 : - lundi, mardi, mercredi, vendredi : 10 h à 12h et 14h30 à 16h30
- samedi : 9 h à 12h et 14h30 à 16h30

FERMETURE LE JEUDI

Rappel : les cartes d'accès à la déchetterie sont disponibles en mairie.

LA RESTAURATION DE L'EGLISE EST LANCEE !!!

La convention entre la Fondation du Patrimoine, l'association « les Amis de l'Eglise de Montigny » et la municipalité a été signée le 12 mai 2015 (cf. photo). Tous, ensemble, nous allons donc accompagner ce grand projet.

Une souscription est lancée auprès de tous ceux qui peuvent et désirent nous aider.

Rappelons une nouvelle fois que les dons sont largement déductibles des impôts et qu'ils permettent d'obtenir une aide importante de la Fondation du Patrimoine !

Rappelons aussi que si des aides publiques ont été obtenues sur ce projet (DRAC de Bourgogne, Conseil Départemental, Dotation Cantonale d'Equipement et réserve parlementaire), une somme conséquente reste à la charge de la commune et de l'association.

Votre aide est donc précieuse !

La phase préparatoire, réalisée par l'entreprise TOLLIS et qui consiste à répertorier et reconnaître les décors peints médiévaux, a débuté en juin.

Avant la fin de l'année 2015, à l'issue de la procédure de consultation prévue au Code des Marchés Publics, démarrera la première tranche du programme de travaux.

Le cabinet d'Architectes du patrimoine AEDIFICIO a la responsabilité du suivi et de la coordination de l'ensemble de l'opération.

Vous pourrez suivre l'avancée des travaux sur le site officiel de la commune :

www.montigny-aux-amognes.fr





Aidez-nous à restaurer l'église Saint Louis de Montigny-aux-Amognes (Nièvre)

L'église Saint Louis de Montigny-aux-Amognes est un édifice roman construit au début du XII^{ème} siècle classé Monument Historique depuis 1921. L'église est orientée et son plan d'une grande simplicité se compose d'une nef sans transept et d'un chœur voûté en berceau se terminant par une abside semi-circulaire. Elle est couronnée d'un clocher charpenté avec flèche.

Typiquement bourguignonne, elle était probablement dès l'origine une église paroissiale ce qui expliquerait ses dimensions importantes. Le château dont il reste des vestiges serait apparu plus tardivement.

Cette église est l'un des bâtiments les plus remarquables de l'architecture romane en Nivernais.

Elle présente en effet :

- Une belle façade occidentale avec un portail en saillie avec cintre orné de trois bandeaux décorés sur colonnettes à chapiteaux.

« *Le plus beau portail occidental de ces modestes églises romanes du Nivernais ...* »
Marcel Anfray, *L'architecture religieuse du Nivernais au Moyen Age*, Paris, 1951

- Une belle abside avec des modillons sculptés.

- Un chœur avec des chapiteaux et d'exceptionnelles fresques du XII^{ème} siècle.

Mais notre église a subi les outrages du temps et des travaux urgents doivent être entrepris : (charpente, couverture, drainage, maçonneries...).

Ils permettront surtout de remettre en valeur le chœur, ses voûtes aujourd'hui défigurées par un cintre provisoire et de dégager les superbes peintures romanes.

Malgré les aides publiques obtenues, la somme restant à charge demeure conséquente. La commune a décidé avec « l'Association des Amis de l'église de Montigny » de lancer une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Nous vous offrons donc la possibilité d'apporter votre « pierre » à ce projet et de devenir ainsi acteur de la restauration de ce témoin de la vie de notre village depuis près de mille ans ! Vous pourrez bénéficier de déductions fiscales incitatives grâce à la Fondation du patrimoine qui pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte.

D'avance nous remercions les généreux donateurs.



Contact et renseignements sur ce projet

auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Montigny aux Amognes - 13 route de Saint Jean - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
03.86.58.62.43 mairie.montignyauxamognes@wanadoo.fr

Ou Association Les Amis de l'église de Montigny

Monsieur Paul Belujon 1 chemin de la tuilerie Meulot - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
03.86.68.90.18 paulbelujon@sfr.fr

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Montigny Aux Amognes (58)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Montigny Aux Amognes

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

(Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association des Amis de l'église de Montigny seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé
(ordre : Fondation du patrimoine : église de Montigny aux Amognes)
à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/31957

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé** : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.

INFORMATIONS MUNICIPALES et GENERALES

EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Notre station d'épuration vieillit (elle a été mise en service en 1978) et rencontre des difficultés de fonctionnement liées principalement aux à-coups de charge hydraulique.

Compte-tenu de l'âge de l'ouvrage et des nouvelles exigences en matière de préservation de la qualité des milieux naturels, la municipalité, sur les conseils de la Police de l'Eau et du Service Départemental de l'Eau, a décidé d'engager une réflexion sur l'avenir du dispositif d'épuration actuel.

Pour ce faire, il est indispensable d'avoir une connaissance précise des problèmes qui affectent le réseau.

Une étude diagnostic a donc été commandée auprès de la société SEAF Ingénieurs Conseils, choisie à l'issue d'une procédure de consultation conforme au Code des Marchés Publics.

Après une première phase de reconnaissance du réseau et de mesures, des investigations complémentaires seront menées avec notamment un contrôle complet des raccordements (tests au fumigène et au colorant).

Chaque foyer raccordé sera informé au préalable de la mise en œuvre de ces contrôles et de la date de passage de la société en charge de l'étude.

ENTRETIEN DU CIMETIERE

Si l'entretien des parties publiques du cimetière relève de la compétence du Maire, l'entretien des emplacements concédés incombe exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit. La commune fait tout son possible et avec les moyens (notamment en personnel) dont elle dispose pour que le cimetière soit convenablement entretenu.

Un grand merci aux familles qui entretiennent les sépultures et leurs abords et qui participent ainsi à l'amélioration de l'aspect de notre cimetière.

TONTE DE PELOUSES – NUISANCES SONORES (arrêté Préfectoral du 21 mai 2007)

Afin de limiter les désagréments dus aux bruits répétés et intempestifs, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **du lundi au vendredi, jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**
- **les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30.**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Depuis l'année 2014, le Conseil Départemental (ex Conseil Général) mène une politique de « fauchage raisonné » des accotements des routes départementales, c'est-à-dire une coupe plus haute des bordures et souvent sans toucher les talus.

En aucun cas, vous ne devez décider un désherbage drastique au désherbant de ces talus.

En effet, l'élimination totale de toute végétation entrainerait leur glissement dans les fossés et nuirait alors gravement à l'écoulement des eaux pluviales

De plus, certains de ces produits désherbants sont aujourd'hui interdits.

L'entretien des accotements des voies et chemins communaux est pris en charge deux fois par an par la commune.

Nous remercions tous les administrés qui font l'effort de nettoyer devant leur propriété et contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants de la commune.

NATURA 2000 – RECENSEMENT DES CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris
se nourrissent
d'insectes et sont
inoffensives.



Elles utilisent les
constructions humaines
comme gîte pour mettre au
monde leur petit ou pour
hiberner.

On en dénombre 34 espèces
en France, 23 en Bourgogne,
toutes protégées.

La Communauté de Communes des Amognes recense
leur présence sur le site Natura 2000 :

**Avez-vous des chauves-souris
chez vous?**

Contactez-nous au 03.86.36.43.70
ou natura2000.amognes@orange.fr

ERDF – NUMEROS UTILES

- UNE URGENCE : vous êtes face à une situation dangereuse (fil à terre, ...), une panne électrique ; **DEPANNAGE ELECTRICITE** → 0 972 675 058

- UN CONTRAT:
 - Vous souhaitez souscrire un contrat : liste des fournisseurs par internet sur www.cre.fr ou sur www.energie-info.fr
 - Vous avez une question sur votre facture : contactez votre fournisseur au numéro en haut à gauche sur votre facture.

- UN RACCORDEMENT : vous souhaitez vous raccorder au réseau → 3 acteurs
 - Votre installateur :
 - il réalise votre installation intérieure jusqu'au coffret de comptage ;
 - il fournit le certificat de conformité (indispensable à votre raccordement à ERDF) ;
 - Votre fournisseur d'énergie :
 - il établit votre contrat de fourniture ;
 - après signature du contrat, demande la mise en service à ERDF ;
 - Vous contactez ERDF qui :
 - établit un devis de raccordement ;
 - après votre accord, réalise les travaux ;
 - à réception de la demande du fournisseur et du certificat de conformité, ERDF met votre installation en service. → 09 69 32 18 51

PAROISSE – Rencontre du 14 février 2015

Depuis longtemps, la paroisse souhaitait resserrer les liens entre les 7 communes de son territoire.

C'est dans cette perspective-là que les membres de l'équipe d'animation paroissiale (EAP) et le Père François MONTAGNON sont venus le 14 février dernier se mettre à l'écoute de la vie des habitants de Montigny aux Amognes.

Tout a été évoqué : la proximité de Nevers avec son attractivité économique, les différentes activités locales (commerce, Marché de Noël, concours de boules, tournois de tennis, le foot...), la vie paroissiale avec ses différentes célébrations (fête patronale, office de la semaine sainte, obsèques, baptêmes, mariages, ... catéchèse ...).

Une attention particulière a été donnée à l'association des amis de l'église qui voit aboutir le projet de travaux de consolidation et de restauration d'un édifice qui a un réel intérêt architectural.

Fête patronale 2015 : pour fêter Saint-Louis, patron de la commune et de l'église, les habitants de Montigny accueilleront dans leur église la messe dominicale du 23 août à 10h30.

Maison paroissiale : 3, impasse du Champ de Foire – 58270 Saint Benin d'Azy.

Tél : 03.86.58.41.76 – Permanences : les mardis de 17h à 18h et les samedis de 11h à 12h.

Secours Catholique (l'Escale) : permanence à la maison paroissiale les vendredis de 14h à 16h.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Pendant l'été, le secrétariat de mairie sera fermé du 20 juillet au 1^{er} août et du 10 au 19 août.
En cas d'urgence pendant ces périodes, vous pouvez contacter Monsieur le Maire ou ses Adjoints.

UN NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

« *BOIS et DECORATION* » - *ébénisterie, décoration, aménagement, rénovation*
11, chemin du Petit Noille – Tel : 07 85 84 29 10 – boisetdecoration@orange.fr

FESTIVITES DU 13 JUILLET

Une fois n'est pas coutume, le soleil et la chaleur étaient cette année au rendez-vous des festivités du 13 juillet.

Le repas champêtre, proposé par le Comité des Fêtes et qui a réuni une centaine de personnes, a été suivi du traditionnel feu d'artifice de la municipalité.

Celui-ci a connu un franc succès et réuni un grand nombre de personnes au stade municipal.

Un grand merci à nos trois artificiers qui, depuis des années, ont la charge et la responsabilité de ce feu d'artifice et qui, par leur compétence et leur implication, permettent à tout un chacun de profiter de ce spectacle pyrotechnique en toute sécurité.



COMICE 2015 – FETE DU MONDE RURAL

Comme nous vous l'avons indiqué dans le bulletin municipal de début d'année, la Fête du Monde Rural du Canton de Saint-Benin d'Azy se déroulera les 29 et 30 août 2015.

En ce qui concerne notre commune, à l'issue de diverses réunions publiques où chacun a pu s'exprimer, le thème du char qui représentera Montigny aux Amognes a été choisi.



Une équipe restreinte a débuté la construction dans un lieu tenu « secret » où vous pouvez venir nous rejoindre si vous le souhaitez (renseignements auprès de la mairie).

La préparation de cette manifestation se déroulant dans un climat très convivial, il est de bon ton que les visiteurs apportent de quoi désaltérer les « travailleurs » !!!

Parallèlement à ce chantier, une équipe féminine s'emploie à la fabrication des fleurs en papier afin de parfaire la décoration dudit char.

CONCERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME CULTUREL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AMOGNES

Vendredi 22 mai : après le succès du festival de la voix qui a permis aux enfants des écoles du Regroupement Pédagogique des Amognes de montrer l'étendue de leur talent artistique, le public venu nombreux a pu ensuite écouter avec plaisir le récital donné par l'ensemble vocal « Les Ligérianes ».

Ce groupe composé de choristes musicalement confirmées a présenté un répertoire varié, aussi bien « a capella » qu'avec accompagnement musical,

Samedi 27 juin : la Communauté de Communes des Amognes proposait cette fois un concert de jazz avec le groupe « Nicolas Fourgeux Sextet » au répertoire très électrique qui a ravi l'assistance malheureusement clairsemée.



GROUPE « LION STORM SPIRIT »

Cette année encore, le groupe « Lion Storm Spirit », formé à Montigny aux Amognes et constitué de jeunes Amognards a participé à la fête de la musique à Nevers.

Hugo (à la batterie), Léo (à la trompette), Coco et Benoist (guitare et basse) et Ludo (chant) ont également été invités le 14 juin dernier par la FNAC et le Secours Populaire au Zénith de Dijon puis le week-end suivant au festival des foins à Saint Germain des Champs dans l'Yonne



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DE MONTIGNY AUX AMOGNES



Le stage d'été vient de se terminer et c'est dans une ambiance chaleureuse et sous un soleil de plomb que pas moins de 15 stagiaires ont découvert ou redécouvert le tennis sous l'œil averti de Franck VIGNOL, moniteur breveté.

A l'approche de notre **traditionnel tournoi qui aura lieu cette année du 9 au 26 juillet**, nous avons le plaisir de vous annoncer que le club dispose désormais d'un page Facebook intitulée : Tennis Club Montigny aux Amognes.

Vous pourrez y suivre toute l'actualité du club au gré des diverses manifestations (tournoi, championnat, fête du club, stage, rifles...).

Pour tout renseignement concernant le club, les cours dispensés sur les terrains du comité ou sur les licences, merci de contacter Christophe BURE président du T.C.M. au 06 88 82 30 85 ou par mail christophe.bure@neuf.fr

Bon été à vous !

VIDE-GRENIER DU COMITE DES FETES DE MONTIGNY AUX AMOGNES



Le rendez-vous était pris le 6 Juin pour le grand déballage.

80 exposants nous ont fait le plaisir de participer au vide-grenier organisé par le comité des fêtes.

Cette année, les promeneurs ont pu déguster grillades et frites tout en flânant sous le soleil.

Grande première pour cette édition, le village des activités, où plusieurs associations nous ont fait l'honneur de venir agrémenter cette belle journée.

Il était possible de découvrir la technique pour faire virevolter un cerf-volant, s'attarder devant les différentes races de poules et autres petits gibiers des plaines, se prendre un instant pour Robin des Bois grâce aux archers présents et finir par une note d'histoire en s'arrêtant devant la scénette mis en place pour la commémoration du 6 juin 1944.

Les enfants ont pu essayer d'attraper le pompon du manège.

Les amateurs du ballon ovale avaient la chance de pouvoir rencontrer le capitaine de l'équipe B de l'USON rugby plus championne de France et de pouvoir prendre une photo à ses côtés avec le bouclier.



**Le Comité des Fêtes vous remercie toutes et tous
et espère vous revoir nombreux l'année prochaine**

AMICALE LAIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE MONTIGNY AUX AMOGNES

L'ALSC Montigny a fêté, le 13 juin dernier, les 50 ans de sa création.

Le club a donc voulu rendre hommage à tous les licenciés qui à travers ces 50 années ont fait vivre, grandir et améliorer cette association. Nous avons retrouvé pas moins de 400 licenciés regroupant les différentes générations. Cette journée fut exceptionnelle grâce à la participation de tous.

Nous voulons remercier en particulier les 4 anciens présidents du club qui nous ont beaucoup aidé dans notre préparation : Pierre Merlin, Robert « Kiki » Gaulier, Bernard Minois et Jean-Philippe Robin. C'est grâce à eux que le club en est là aujourd'hui.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui se sont mobilisées et surtout le Comité des Fêtes de Montigny pour le prêt du matériel et la logistique.

Pour ces 50 ans, les licenciés ont aussi mis la main à la pâte pour améliorer les infrastructures avec le soutien de la mairie (filet pare-ballon, sablage du terrain, décapage et peinture de la main courante, nettoyage...)

Sur le plan sportif, l'équipe fanion a commencé timidement l'année, peut-être le temps que les nouvelles recrues trouvent leur place puis la fin de saison s'est terminée par une belle série de victoires. Du mouvement est annoncé pendant cette intersaison puisque les 3 départs prévus seront compensés par 3 arrivées.

L'Assemblée générale du club, le 20 juin dernier, a permis la constitution d'un nouveau comité de direction. En effet, après 7 ans en tant que trésorier du club, Bruno de Saint-Rapt, a décidé de passer la main. C'est un changement majeur tant Bruno a porté l'ALSC en lui donnant stabilité et sérieux. La fête des 50 ans lui tenait particulièrement à cœur et la réussite de cette journée est aussi la sienne. Nous lui souhaitons une bonne retraite et nous savons qu'il continuera à nous suivre régulièrement. **Merci Bruno !**

Ce nouveau comité de direction est le suivant :

Président	: Alexandre Michon	Président adjoint	: Nicolas Guenot
Secrétaire	: Julien Perroux	Secrétaire adjoint	: Cynthia Lexorte
Trésorier	: Vanessa Beaufiles	Trésorier adjoint	: Anthony Texeira

Le club a profité de cette assemblée générale pour se structurer ; ainsi nous avons créé 4 commissions qui apporteront une solidité et permettront de mieux se répartir les tâches au sein de l'association : une commission des équipes jeunes (responsable : Stéphane Vermenot), une commission travaux/nettoyage (responsable : Fabien Gagne), une commission des joueurs (responsable : Romain Michon) et une commission sponsor (responsable : Julien Picard).

Pour la saison prochaine l'ALSC engage à nouveau 3 équipes jeunes (U9 ; U11 et U13), une équipe Sénior FFF à 11 et une équipe FFF à 8. Ainsi qu'une équipe UFOLEP.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés par l'une de ces équipes !

Bien sportivement !
Alexandre Michon



CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONTIGNY AUX AMOGNES

Après une année sportive dynamique (merci Paolo et Nadine !), place aux vacances.

Quelques dates à retenir cependant pour la rentrée

- Jeudi 3 septembre : Assemblée Générale à 19h00 salle Jeanne Garnier (salle des fêtes de Montigny aux Amognes) ;
- Jeudi 10 septembre : reprise des cours à la salle des fêtes de Saint-Jean ;
- Dimanche 11 octobre : randonnée de 10km à Paris ; balade insolite au Père Lachaise.



Rappel des horaires des cours : tous les jeudis (hors vacances scolaires) à la salle des fêtes de Saint Jean aux Amognes :

- De 19h00 à 19h45 : Step
- De 19h45 à 20h30 : Gym, stretching, abdos, fessiers...

Pour plus de renseignements :

- | | |
|---|------------------|
| ➤ Félicia VINCENT (trésorière et correspondante UFOLEP) | : 03 86 58 62 33 |
| ➤ Valérie KLONOWSKA (Présidente) | : 06 67 35 95 78 |
| ➤ Annie CAQUARD (secrétaire) | : 03 86 58 67 20 |

COMMUNE DE MONTIGNY AUX AMOGNES – MANIFESTATIONS 2015

Du 9 au 26 juillet	Tournoi officiel de Tennis « jeunes et adultes »	Tennis Club
Dimanche 23 août	Fête patronale – Messe de la Saint-Louis	
Samedi 29 et dimanche 30 août – FETE DU MONDE RURAL à SAINT-BENIN D'AZY		
Dimanche 6 septembre	Fête du Club	Tennis Club
Dimanche 13 septembre	Concours de pétanque	Comité des Fêtes
Dimanche 20 septembre	Journée du Patrimoine	Les Amis de l'Eglise
Samedi 7 novembre	Concours de belote	Comité des Fêtes
Dimanche 20 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

COMITE DES FETES

Président Robert GUENOT ☎ 03 86 58 67 69

TENNIS CLUB

Président Christophe BURE ☎ 06 88 82 30 85
christophe.bure@neuf.fr

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente Valérie KLONOWSKA ☎ 06.67.35.95.78

CLUB DE FOOTBALL (ALSC MONTIGNY AUX AMOGNES) – FFF et UFOLEP

Président Alexandre MICHON ☎ 06 65 07 51 51

LES AMIS DE L'EGLISE

Président Paul BELUJON ☎ 03 86 68 90 18

SOCIETE DE CHASSE DE BAUGY

Président Pascal GOBY ☎ 06.87.02.21.82

ASSOCIATION DES CHASSEURS DE MONTIGNY-AUX-AMOGNES

Président Yves BRUERE
Contact Jean-Claude PEDELABAT ☎ 03 86 58 66 84

GROUPE LES VALLIERES

Contact Chantal MILCENT ☎ 03 86 38 56 66

LE REFUGE DE LA CAVALIERE

Contact Muriel DE GAYFFIER ☎ 06 14 34 83 12